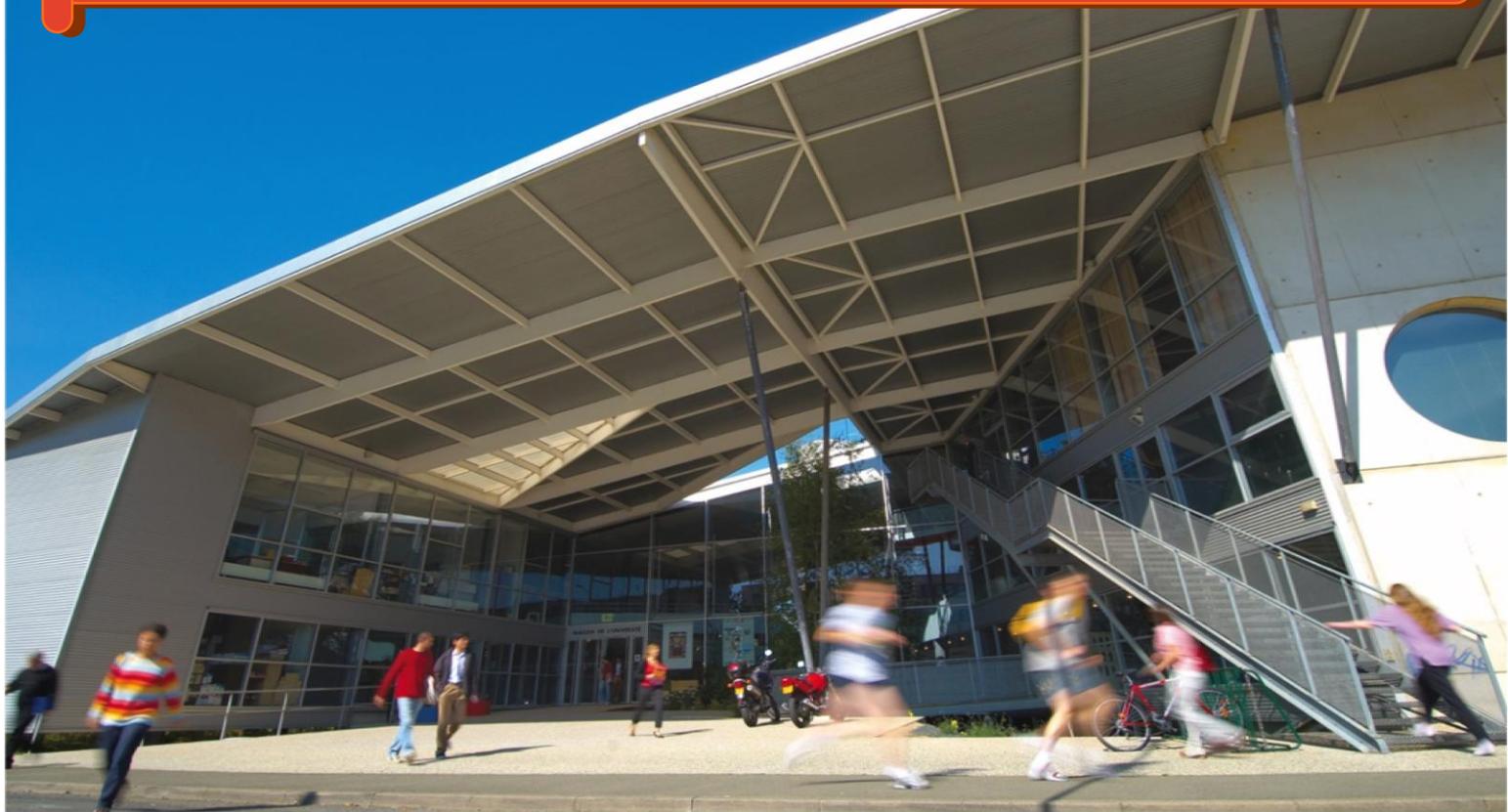




2021-2022

Guide de l'étudiant international



Service des
Relations
Internationales

[Sommaire]

CAMPUS LE MANS UNIVERSITE	2
BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ DU MANS.....	4
[PREPARER SA MOBILITE]	5
CANDIDATURE	5
INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE	5
DEMANDE DE LOGEMENT	6
CALENDRIER ACADÉMIQUE 2021-2022.....	7
PROCÉDURES ADMINISTRATIVES : VISA	7
BUDGET À PRÉVOIR	9
[S'INSTALLER AU MANS]	10
LOGEMENT	10
INFORMATIONS PRATIQUES	11
TRAVAILLER EN FRANCE	14
VENIR À L'UNIVERSITÉ DU MANS	15
LE BUREAU D'ACCUEIL INTERNATIONAL – SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES	17
PRATIQUER SON FRANCAIS.....	19
LES TRANSPORTS EN COMMUN	20
LA RESTAURATION SUR LE CAMPUS	20
LES COMMERCES DE PROXIMITE	21
FAIRE DU SPORT OU UNE ACTIVITE CULTURELLE	21
[FICHE D'INFORMATIONS INSTITUTIONNELLES].....	22
COORDONNEES DES COORDINATEURS PEDAGOGIQUES	22
CALENDRIER ACADÉMIQUE 2021-2022.....	26

BIENVENUE À L'UNIVERSITÉ DU MANS

Ce guide s'adresse aux étudiants désireux d'effectuer un séjour d'études à l'Université du Mans (LMU) pendant leurs études supérieures.

- ⚠ Il existe 2 catégories d'étudiants :**
- Les étudiants en programmes d'échanges (ERASMUS, BRAFITEC...) et de coopération internationale (Double-diplôme, accord bilatéral, thèse en co-tutelle...)
 - Les étudiants individuels hors programme d'échange ou de coopération
- ⇒ **Veillez à bien vous référer à votre catégorie. Ce guide est principalement destiné aux étudiants en programmes d'échanges et de coopération, bien que certaines informations soient utiles pour les étudiants individuels également.**



Le Bureau d'Accueil International (BAI) vous accueille, vous conseille et vous oriente en continu en période de rentrée, du mardi 24 août 2021 au vendredi 10 septembre 2021 9h-16h (y compris pendant la pause midi), ou 17h pour les étudiants n'étant pas logés à la cité Vaurouzé par le biais de notre service

L'équipe des Relations Internationales vous accueille le reste de l'année au bâtiment CIEL

*Mardi, mercredi, jeudi :
toute la journée (sauf pause midi)*

*Vendredi :
matin*

Pour nous contacter :

Le Mans Université

Bureau d'Accueil International - Service des Relations Internationales

Bâtiment CIEL (Centre de l'International et des Langues)

Avenue Olivier Messiaen

72085 LE MANS cedex 9

France

E-mail : ri-bai@univ-lemans.fr

Tel : + 33(0)2 43 83 30 56/35 51

Fax : + 33(0)2 43 83 35 30

Internet : www.univ-lemans.fr

[Préparer sa mobilité]

CANDIDATURE

Pour les étudiants en programme d'échange ou de coopération :

Après la sélection et la nomination par votre université d'origine, notre service des Relations Internationales vous enverra un mail d'informations avec la procédure à suivre.

Pour les étudiants individuels hors programme d'échange ou de coopération :

Comment rejoindre un établissement français ? Cela dépend de votre nationalité, de votre pays de résidence et de la nature des études envisagées.

<https://www.campusfrance.org/fr/candidature-enseignement-superieur-france>



Les étudiants titulaires d'un diplôme étranger de fin d'études secondaires qui souhaitent s'inscrire en première année à l'université doivent impérativement faire une demande d'admission préalable (DAP) auprès du service culturel de l'Ambassade de France de leur pays de résidence.

Informations sur le site de l'Université du Mans – FORMATIONS – Admission et inscription <http://www.univ-lemans.fr/fr/formation/candidatures-inscriptions.html>

INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE

Pour les étudiants en programmes d'échange ou de coopération :

Selon l'heure de votre arrivée sur le campus, vous devez :

- Soit vous présenter au service des Relations Internationales
- Soit, si vous arrivez après 16h00 (mais avant 16h30), vous présenter directement à l'administration du CROUS pour ensuite vous installer (à condition de nous avoir prévenus à l'avance)

Les autres formalités s'effectuent, dans ce cas, le jour ouvrable suivant avec l'aide de l'équipe du service des Relations Internationales (RI). **Il est très important de nous envoyer votre heure approximative d'arrivée par mail, quelques jours avant à l'adresse suivante : ri-bai@univ-lemans.fr**

Le Bureau d'Accueil International vous aidera à compléter le formulaire que vous présenterez au service de scolarité de votre UFR afin de procéder à une inscription administrative et obtenir votre certificat de scolarité. **IMPORTANT :** Vous devez obligatoirement apporter une preuve d'inscription de votre établissement d'origine.

Pour vous aider à élaborer votre contrat d'études, à organiser vos cours et votre emploi du temps, vous pourrez contacter le coordinateur de département ou de programme d'échanges de votre composante. Également si vous avez des questions concernant le calendrier académique (cours, examens, stage), l'offre de formation, les crédits attribués, les certifications, le relevé de notes, veuillez consulter la fiche d'informations institutionnelles à la fin de ce guide.

À la fin de votre mobilité, votre relevé de notes est édité par le service de scolarité concerné de l'Université du Mans et envoyé directement à votre université d'origine.

Attention : les formations de l'Université du Mans sont quasiment toutes enseignées en français et requièrent un niveau de français B2/C1 (selon le CECR). Renseignez-vous auprès de votre coordinateur pédagogique.

Pour les étudiants individuels hors programme d'échange ou de coopération :

Les départements et les scolarités des composantes vous aideront dans le choix de vos cours et le planning.

DEMANDE DE LOGEMENT

Le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) gère la Cité Universitaire Vaurouzé et la Résidence Universitaire Bartholdi, situées sur le campus.

<http://www.crous-nantes.fr/international/>

Détails sur les logements :

<http://www.crous-nantes.fr/logement/cite-vaurouze/>

<http://www.crous-nantes.fr/logement/residence-bartholdi/>

Pour plus d'informations, consultez la page 10 de ce guide.

Pour les étudiants hors programme

Le service des RI n'a pas la possibilité de vous loger, ni de vous envoyer une attestation de logement. Vous devez faire des demandes de logement à titre individuel. Le Guide du Logement de la Ville du Mans vous sera utile : https://www.infos-jeunes.fr/sites/default/files/le_guide_logement_2020.pdf

Si vous souhaitez demander un logement auprès du CROUS, vous devez vous connecter à <https://trouverunlogement.lescrous.fr/> pour faire une demande. Les étudiants internationaux doivent attendre la « phase complémentaire » (au mois de juillet).

Pour les étudiants en programmes d'échanges ou de coopération :

Réservation de logement à la cité universitaire Vaurouzé (dans la limite des places disponibles). Le Service des Relations Internationales gère un contingent de chambres à la cité universitaire Vaurouzé. Vous pouvez demander à être logé à la cité universitaire Vaurouzé par le biais du Service des Relations Internationales. Vous recevrez un mail de notre part concernant la procédure.

IMPORTANT : Vous ne devez pas prendre directement contact avec le CROUS de Nantes ou l'administration du CROUS pour des questions concernant votre logement. Vous devez vous adresser au service des Relations Internationales (RI) : ri-bai@univ-lemans.fr

Si vous avez besoin d'une attestation de préinscription et/ou d'une attestation de logement pour obtenir votre visa d'études, n'hésitez pas à la/les demander au service des Relations Internationales à cette adresse : ri-bai@univ-lemans.fr

CALENDRIER ACADÉMIQUE 2021-2022

Notez que les dates sont différentes pour chaque composante ou niveau académique : ⇒ demandez les dates exactes au coordinateur de département ou de programme de LMU.

À l'heure actuelle, les dates suivantes n'ont pas encore été confirmées.

➤ 1^{ER} SEMESTRE :

Date d'arrivée indicative des étudiants internationaux : **à partir du mardi 24 août 2021.**

Campus rentrée (cours intensifs de français langue étrangère) (1er semestre uniquement) (**gratuit**) : fin août/début septembre (vous recevrez plus de précisions par mail). Voir la rubrique « Pratiquer son français » dans ce guide également. **A confirmer pour l'année universitaire 2021/2022.**

Semestre 1 : Date de début : 01/09/2021 (**selon les formations et les niveaux, et à confirmer**)

Début des cours du soir (langues) (**gratuit**) : Date à confirmer (vous serez contactés par mail)

➤ 2^{ÈME} SEMESTRE :

Date d'arrivée indicative des étudiants internationaux : **à partir du 03/01/2022 (à confirmer)**

Début des cours Campus soir des langues (**gratuit**) : dates à confirmer (vous recevrez un mail)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES : VISA

Si vous venez d'un pays hors Europe, vous devez effectuer une demande de visa **auprès du consulat ou de l'Ambassade de France de votre pays au minimum 3 mois avant votre arrivée.**

Le type de visa obtenu dépendra de la nature et de la durée de votre séjour.

Consultez le site du Ministère des Affaires étrangères et européennes, afin d'évaluer le type de visa nécessaire.
<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/venir-en-france-22365/etudier-en-france-12794/demarches-administratives/article/visas-etudiants>

Vous pouvez également nous contacter (ri-formalites-sejour@univ-lemans.fr) pour toute question relative au visa et à l'immigration.

Valider votre visa

Dans les trois mois qui suivent votre arrivée en France, vous devrez valider votre visa. La validation de visa « étudiant » s'effectue en ligne à l'adresse suivante : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/>

Après avoir saisi le numéro de son visa, fourni diverses informations (numéro de passeport, nom, prénom, nationalité, date de naissance, adresse en France) et payé une taxe de 50 euros (200 euros pour les doctorants) sous forme de timbre fiscal électronique, l'étudiant confirme l'enregistrement de son visa et reçoit une attestation de validation au format PDF. Cette attestation doit être sauvegardée, imprimée et conservée pendant toute la durée du séjour en France.

La vignette OFII n'est plus apposée dans le passeport depuis février 2019. L'étudiant international pourra insérer dans son passeport une attestation qui est accessible dans son espace personnel créé lors de la validation en ligne.

Renouveler votre titre de séjour

Les étudiants qui souhaitent rester en France plus d'un an, doivent faire une demande de renouvellement de carte de séjour auprès de la préfecture de leur lieu de domicile deux mois avant la date d'expiration du visa « valant titre de séjour ».

Le numéro de titre de séjour qui sera alors demandé par la Préfecture est le numéro d'enregistrement du visa figurant sur l'attestation de validation.

En pratique

Toute la démarche est à faire en ligne à partir du lien suivant : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/#/> Il est important que toutes les pièces justificatives soient numérisées en amont et de manière lisible.

Une fois les six étapes validées, l'étudiant recevra trois documents :

- La confirmation de dépôt
- Attestation de prolongation d'instruction
- Attestation de décision favorable.

Pour retirer son titre de séjour, l'étudiant doit également s'acquitter d'une taxe à régler, dont le montant figure sur l'attestation de décision favorable.

Voyages

Si votre titre de séjour est expiré et que vous n'avez pas encore votre nouvelle carte de séjour, vous pouvez voyager dans la zone Schengen et y revenir si vous la quittez avec :

- L'attestation de prolongation d'instruction ou l'attestation de décision favorable (attention la mention doit figurer sur le document)
- Accompagné du titre de séjour expiré (carte ou visa long séjour valant titre de séjour)

Si votre titre de séjour est expiré mais que vous n'avez ni la nouvelle carte, ni une des attestations avec la mention, vous ne pouvez pas voyager dans l'espace Schengen ni y revenir sans visa. Une fois la nouvelle carte de séjour obtenue, vous serez à nouveau libre de vos déplacements.

Le service RI vous aide dans vos démarches.

Contactez-nous à cette adresse ri-formalites-sejour@univ-lemans.fr ou venez nous voir au bâtiment CleL.

Check-list pour les étudiants internationaux : les documents nécessaires à emporter lors de votre mobilité

- Un passeport ou une carte d'identité nationale valide pour la durée du séjour
- L'acte de naissance traduit (pour les demandes d'aide pour le logement auprès de la CAF)
- Le carnet de vaccinations
- Une dizaine de photos d'identité
- Une assurance responsabilité civile (possible de souscrire avant l'arrivée en France, ou sur place) et une assurance rapatriement international (à souscrire avant l'arrivée en France)

Pour les étudiants européens :

- La carte européenne d'assurance maladie

Pour les étudiants hors UE :

- Le visa étudiant
- Le justificatif de ressources financières suffisantes

Pour les étudiants hors programme d'échange :

- Les diplômes obtenus dans le pays d'origine
- Le relevé des notes obtenues par matière durant les deux dernières années de scolarité
- L'attestation de pré-inscription ou d'inscription dans notre université

Il est important de :

- Faire traduire les documents en français et faire certifier conformes les copies des documents
- Scanner ces documents et vous les envoyer sur votre boîte mail afin de toujours pouvoir y accéder
- Garder sur vous à tout moment un document d'identité et le titre de séjour le cas échéant

Nous aidons également les étudiants qui ont un autre type de visa : étudiant court séjour, concours, stagiaire, scientifique - chercheur, etc.

BUDGET À PRÉVOIR

Le budget à prévoir pour un étudiant **s'élève entre 645€ et 800€ par mois** (prévoir entre 6 500€ et 8 000€ pour 10 mois d'études chaque année).

Droits nationaux d'inscription universitaires	<ul style="list-style-type: none"> • Ils varient de 170€ * (pour le cursus Licence) à 243 € * (pour un cursus Master*) à 380€ (pour un Doctorat) • CVEC de 92€ (sauf pour les étudiants en certains programmes d'échange)
Logement le premier mois : Dépôt de garantie pour le logement remboursable	<ul style="list-style-type: none"> • en résidence universitaire : 270 à 342 € * • chez un particulier / <i>Private individual accommodation</i>: 300€ à 500 € (selon le type de logement)
Logement : loyer mensuel	<ul style="list-style-type: none"> • Entre 245€ et 400€ en cité/résidence universitaire • À partir de 300€ minimum chez un propriétaire particulier
Taxe validation VISA	<ul style="list-style-type: none"> • 50€ (pour étudiants en licence et master) • 200€ (pour les doctorants)
Santé	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité sociale obligatoire gratuite • Complémentaire santé (vivement recommandée) : de 70€ à 420 € pour 12 mois (mensualisation possible), ou réduit voire gratuit avec la Complémentaire Santé Solidarité, en fonction des revenus
Assurances	<ul style="list-style-type: none"> • Responsabilité civile/ assurance universitaire : de 12 à 24 € • Logement : de 26€ à 100 €, selon le type de logement et les garanties.
Restaurant universitaire	<ul style="list-style-type: none"> • Avec une carte d'étudiant LMU, un repas au restaurant universitaire coûte 3,25€. Possibilité de manger le midi et le soir, sauf vacances, weekends et jours fériés.

Il est donc nécessaire de venir avec au moins 1 600€ à 2 000€ pour régler sans problème les charges du premier mois.

* Tarifs transitoires. Susceptibles d'être modifiés les années suivantes.

[S'installer au Mans]

LOGEMENT

➤ Contact du CROUS – Logements sur le campus

Administration du CROUS du Mans
 Cité universitaire Vaurouzé
 16/22 Boulevard Charles Nicolle
 72 000 Le Mans - France
 Tel: 33 (0)2 43 43 76 00
 Fax: + 33 (0)2 43 28 73 73
<http://www.crous-nantes.fr/logement/cite-vaurouze/>
 Située entre les bâtiments D et E /
 Horaires : 09:00 - 16:30



À votre arrivée, il vous sera demandé de:

- Payer le dépôt de garantie
- Payer le premier loyer (de préférence par carte bancaire). Si vous devez régler en espèces, veuillez noter que les billets au-dessus de 50€ ne sont pas acceptés.
- Payer le kit literie si vous décidez d'en prendre un (30€).
- Signer le règlement intérieur des résidences et/ou cités universitaires.
- Déposer à la loge d'accueil (située à la cité Vaurouzé) la fiche d'état des lieux que vous avez trouvée dans votre chambre/studio. Elle doit être complétée et signée.

➤ 2 types de logement universitaire

1. Cité universitaire Vaurouzé

Le service des RI gère un contingent de chambres à la cité universitaire Vaurouzé. Vous pouvez demander à être logé(e) à Vaurouzé via le service des RI si vous êtes étudiant international primo-arrivant en long séjour en programme d'échange ou de coopération (année complète, 1er semestre, 2ème semestre).

ATTENTION :

Si vous demandez une chambre par le biais de notre service et une chambre vous est attribuée, vous vous engagez à régler le loyer mensuel pour la période demandée.

Chambre de 9 m²(destinée aux étudiants internationaux logés via le service RI) :

Loyer: 245,00€
 Dépôt de garantie : 270,00€

- **Arrivée en août : facturation à la nuitée (8,17€ la nuit)**
- **Puis facturation du mois complet à partir de septembre**
- **Pour les étudiants du deuxième semestre : facturation à partir de la date de début de réservation**

- Le dépôt de garantie est remboursable si vous rendez votre logement propre et en bon état.
- Il n'y a pas d'autres charges.
- Pour les étudiants en programme d'échange ou de coopération qui sont logés par le biais de notre service, l'Université du Mans **se porte garant pour votre chambre** (9m²) à Vaurouzé.

Assurance habitation obligatoire :

Tout étudiant doit souscrire une assurance logement (obligatoire en France). Vous devez l'acheter avant votre arrivée au Mans. Vous pouvez l'acheter sur internet. Nous vous enverrons un lien par mail, ou vous pouvez utiliser un site internet de votre choix.

Vous recevrez votre attestation de paiement et d'assurance logement par email. Attention : Pour obtenir les clés de votre logement, vous devrez obligatoirement présenter une copie de votre attestation d'assurance logement.

L'assurance logement est obligatoire pour votre chambre. Pour obtenir les clés de votre logement, vous devrez obligatoirement présenter une copie de votre attestation d'assurance logement en cours de validité et comprenant la mention « responsabilité civile ».

2. Résidence Universitaire Bartholdi :

- Priorité aux doctorants
- Le service RI n'a pas de contingent de logements à la résidence universitaire Bartholdi. Vous devez faire une demande individuelle.

Studio T1 (21m²) :

Loyer (à confirmer avec le CROUS) : 320.82€
Dépôt de garantie (à confirmer avec le CROUS) : 228.19€

Appartement T1bis (31 m²) :

Loyer (à confirmer avec le CROUS) : 412,55€
Dépôt de garantie (à confirmer avec le CROUS) : 291,53€

A noter :

*Autre charge à payer en plus du loyer : l'électricité – [Liste des fournisseurs](#)
Premier paiement pour l'ouverture du compte d'électricité puis facturation mensuelle selon la consommation*

Demander des informations complémentaires au service RI concernant le garant ⇒ ri-bai@univ-lemans.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

- Pas d'arrivée ni de départ le week-end ni les jours fériés
- Pas d'arrivée ni de départ après 16h00 en semaine

➤ Pour votre confort

Un kit literie pourra vous être fourni au tarif de 30€ à la loge d'accueil du bâtiment E du CROUS. Si vous n'optez pas pour cette offre, veuillez vous munir de draps, couvertures et oreiller.

Nous vous conseillons d'apporter :

- De la vaisselle et des ustensiles de cuisine,
- Du papier toilette.

➤ Pièces à fournir pour vos démarches administratives au logement

- Attestation d'assurance logement
- Carte d'identité ou de votre passeport et visa tamponné
- 2 photos d'identité
- Extrait d'acte de naissance traduit en français (pour votre demande d'aide financière pour le logement auprès de la CAF)

➤ **En cas de départ en stage durant l'année universitaire**

Faire une lettre de préavis au CROUS **au minimum un mois avant la date de départ du logement** et apporter une copie de la convention de stage.

➤ **Logement en dehors du campus**

Le Mans est une ville où les logements pour les étudiants sont en nombre suffisant. Les loyers mensuels (pour des chambres ou des studios) varient de 250 à 400 € en moyenne. Le montant du dépôt de garantie (caution) que vous devrez verser à votre arrivée peut représenter jusqu'à 2 mois de loyer. Si vous passez par une agence de location, des frais d'agence proportionnels au montant du loyer vous seront probablement demandés.

De plus, un garant solidaire vous sera demandé la plupart du temps. Il doit résider en France. Des solutions existent pour les étudiants qui n'ont pas de garant en France ([exemple de garant](#)). Le service des Relations Internationales peut vous envoyer des informations concernant les dispositifs existants. Nous contacter : ri-bai@univ-lemans.fr

Veillez trouver ci-dessous une liste de sites web qui pourront vous aider dans vos démarches de recherches de logement en dehors du campus :

-**Guide du logement** de la ville du Mans (téléchargeable à l'adresse suivante : www.lemans.fr/jeunesse)

-**Autres sites utiles :**

www.forumjeunes-lemans.fr rubriques : s'informer et bourse au logement

<http://www.lokaviz.fr/>

<http://www.leboncoin.fr/>

www.fac-habitat.com

<http://www.flore-habitatjeunes.org/>

<http://www.nexity-studea.com/>

ASSURANCES

Assurance maladie

Tous les étudiants internationaux qui résident en France ont l'obligation d'avoir une assurance santé (**obligatoire**).

- **Si vous intégrez pour la première fois un établissement universitaire français :**

Vous devez vous rattacher à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) de votre lieu de résidence. Pour ce faire, il vous suffit de vous inscrire sur le site : <https://etudiant-etranger.ameli.fr> en indiquant vos informations personnelles, en transmettant les pièces justificatives qui vous sont demandées et en validant votre email pour accéder à votre espace personnel avec vos attestations d'affiliation. Le BAI peut vous aider avec cette démarche. L'affiliation à la sécurité sociale est gratuite, et vous permet d'être couvert pour jusqu'à 70% de vos frais de santé.

Si vous êtes un étudiant ressortissant de l'Union Européenne, vous devez être muni de votre Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) en cours de validité. Dans le cas contraire, vous devrez également vous affilier sur le site dédié de la CPAM.

- **Si vous étiez déjà inscrit dans un établissement universitaire français l'année dernière :**

Aucune démarche à réaliser. Vous conservez obligatoirement la sécurité sociale à laquelle vous aviez souscrit l'année passée.

➤ **Assurance santé complémentaire**

La sécurité sociale **ne rembourse pas la totalité des frais de santé**. Nous vous conseillons fortement de souscrire une assurance complémentaire optionnelle (mutuelle) pour couvrir le reste des frais médicaux (les 30% restants).

Demandez des informations auprès des assureurs étudiants (SMEBA, LMDE ...), des agences d'assurance générale, des banques...

Nous pouvons également vous renseigner au sujet de la CSS (Complémentaire Santé Solidarité), qui permet de bénéficier d'un tarif réduit voire d'une complémentaire à titre gratuit, en fonction de vos ressources.

➤ **Contribution à la vie étudiante et Campus – CVEC**

Lors de votre inscription à l'université, une contribution obligatoire de 92€ vous est demandée, destinée à la médecine préventive, la contribution FSDIE et aux cotisations pour les activités sportives et culturelles. La plupart des étudiants en programme d'échange en sont exonérés sous présentation d'une attestation de bourse/mobilité, en fonction de la convention entre nos établissements.

Le paiement peut se faire en ligne par carte bancaire sur le site : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr> ou en espèces dans un bureau de Poste où vous recevrez un avis de paiement nominatif (facturation de 5€).

➤ **Formulaire médecin traitant**

⇒ **En France, tous les assurés doivent déclarer un médecin traitant. Cette démarche vous permet d'être mieux remboursé(e).**

Lors d'une souscription à une assurance santé complémentaire, vous pourrez remplir un **formulaire de déclaration de choix de médecin traitant** directement auprès du **centre de santé médico-psycho-social de l'Université, situé Boulevard Charles Nicolle 72085 LE MANS cedex 9**. N'hésitez pas à consulter un médecin ou à demander des conseils à l'accueil du centre de santé. Le centre de santé médico-psycho-social de

l'Université du Mans vous permet de rencontrer un médecin, une infirmière, des assistantes sociales et une psychologue.

Plus d'informations : <http://www.univ-lemans.fr/fr/campus-moi/centre-de-sante/service-medical.html>

Contact : sante.u@univ-lemans.fr

➤ **Les urgences**

En cas d'urgences, 3 numéros de téléphone sont à retenir :

Le **15**, service d'aide médicale urgente (SAMU)

Le **17**, Police – Secours

Le **18**, les Pompiers

Sinon, un numéro d'urgence unique pour toute l'Europe : 112 (Comment se rappeler de ce numéro ? Nous avons 1 bouche, 1 nez, 2 yeux)

Assurance universitaire – responsabilité civile

De plus, tous les étudiants doivent souscrire une assurance universitaire/ responsabilité civile. Nous vous conseillons de souscrire cette assurance en même temps que votre assurance logement (souvent incluse). Cette assurance vous couvre pour les dommages à autrui ou aux objets qui ne vous appartiennent pas. Ceci permet aux étudiants de travailler en laboratoire, de participer aux voyages de l'Université du Mans, etc. Le service des Relations Internationales peut vous aider avec cette démarche.

Assurance personnelle

Nous vous conseillons de souscrire dans votre pays **une assurance personnelle obligatoire**, avant d'arriver en France, en cas d'accident ou de maladie qui nécessiterait une évacuation médicale ou un rapatriement de France ou de l'EEE vers votre pays d'origine. Ceci est particulièrement important en attendant que votre affiliation auprès de la sécurité sociale française soit finalisée.

TRAVAILLER EN FRANCE

La loi française autorise les étudiants étrangers à travailler, à titre accessoire, 964 heures dans l'année, soit l'équivalent de 60 % de la durée légale du temps de travail. Il ne peut s'agir que d'un salaire d'appoint.

Si vous êtes de nationalité algérienne, vous devrez demander une autorisation provisoire de travail (APT) à l'unité territoriale de la DIRECCTE de votre domicile, avant de débiter votre activité.

Droit au travail : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

Les emplois les plus courants pour les étudiants sont : les cours particuliers de langues, la garde d'enfants, la traduction ou des emplois dans le domaine de la restauration, etc. Pour les étudiants qui seront encore présents au mois de juin, les 24 heures du Mans (course automobile) recrutent souvent des personnes multilingues.

Les étudiants internationaux peuvent également travailler au sein de leur établissement : accueil des étudiants à la rentrée, tutorat, animations culturelles ou sportives, accompagnement des étudiants handicapés...

<http://www.univ-lemans.fr/fr/campus-moi/vie-pratique/jobs-etudiants-service-civique.html>

Au période de printemps Le Mans Université organise des rencontres entre étudiants et employeurs – Forum «Jobs d'été ». Parmi les postes à pourvoir : animateur de soirée, téléconseiller, vendeur, serveur, préparateur de commandes, animateur sportif...

Faire un stage dans le cadre de ses études

Dans le cadre de la préparation de certains diplômes, il est obligatoire d'effectuer un stage pour valider sa formation. Les étudiants français et étudiants étrangers sont soumis aux mêmes règles :

- le stage doit être encadré par une convention (signée entre l'établissement et la structure accueillant l'étudiant) ;
- si le stage dure plus de deux mois, l'étudiant doit percevoir une indemnité de 577,50 euros par mois (depuis le 1er janvier 2018).

Pour vos questions sur le travail, des conseillers emploi sont disponibles au Service Universitaire de l'information, l'orientation et insertion professionnelle (SUIO-IP) sur le campus de l'Université, vous pouvez les contacter à cette adresse : suio@univ-lemans.fr

Adresses utiles :

Studyrama: www.studyrama.com

L'Étudiant: www.letudiant.fr/jobsstages.html

Droit au travail : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/>

Jobaviz : <https://www.jobaviz.fr>

[L'arrivée au Mans]

VENIR À L'UNIVERSITÉ DU MANS

➤ Vous arrivez à l'aéroport de Paris Charles de Gaulle (CDG) :

Essayez de réserver un **train direct** pour venir jusqu'au Mans. Renseignez-vous sur les horaires de train à l'avance : <https://www.oui.sncf/>

Les billets sont moins chers à l'avance.

À l'aéroport Roissy Charles-de-Gaulle, rendez-vous au guichet SNCF à la gare TGV située dans le terminal 2 appelé "aérogare 2".

Le voyage entre Paris Charles de Gaulle et Le Mans dure 1h30.

➤ Vous arrivez à l'aéroport d'Orly :

Vous pouvez prendre la **navette** en direction de la gare Montparnasse.

<http://www.aeroportsdeparis.fr/ADP/fr-FR/Passagers/Acces-Plans-Parking/Paris-Orly/Acces/Transports-En-Commun/>

Ensuite, vous pourrez prendre un **train direct (TGV) entre Paris Montparnasse et Le Mans**. Le trajet dure environ 55 minutes.

Vous pouvez réserver vos billets en avance sur le site de la SNCF. Les billets sont généralement moins chers à l'avance : <https://www.oui.sncf/>

➤ À votre arrivée au Mans

Pour aller de la gare SNCF du Mans (**sortie gare Nord**) à l'Université du Mans, il faut prendre le tramway à la gare, arrêt « Gares » direction « Université » et s'arrêter à la station « **Campus-Ribay** », dernière station avant le terminus. Le voyage dure environ 20 minutes.

Le ticket de tramway coûte 1,50€.

Le service des Relations Internationales se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment CleL, situé le long de la ligne de tramway, à proximité de la station de tramway « Campus-Ribay » (voir plan du campus).



En période de rentrée (du mardi 24 août 2021 au vendredi 10 septembre 2021), le Bureau d'Accueil International est ouvert aux nouveaux étudiants internationaux de 9h à 16h du lundi au vendredi. Cela vous permet d'arriver à votre logement avant la fermeture de l'administration du CROUS.

En dehors de cette période, le service RI est ouvert du mardi au jeudi toute la journée (sauf pause midi) et le vendredi matin. En cas de changement d'horaires d'ouverture, nous mettons un affichage sur notre porte. Vous pouvez également nous contacter par mail pour vérifier nos horaires.

Afin de pouvoir bénéficier du meilleur accueil possible, vous devez programmer votre arrivée à l'université du Mans en semaine entre le lundi et le vendredi (avant 15h30 au plus tard, pour pouvoir faire des démarches administratives au service des RI avant de partir vers votre logement avant 16h00, puisque l'administration ferme à 16h30).

Si vous arrivez tout de même en soirée, un jour férié ou un week-end, il faudra prévoir de passer une nuit ou plus à l'hôtel ou en foyer.

Dans tous les cas, nous vous invitons à nous envoyer votre date et l'heure approximative d'arrivée par mail quelques jours avant.

Hôtels - Adresses utiles

Au Mans, à proximité du campus :

Hôtel Eklo

A partir de 24 € la nuit

34 rue Louis de Broglie, 72 000 Le Mans.

Tel : +33 (0)2.43.14.10.33

Email : lemans@eklohotels.com,

<http://www.eklohotels.com/hotel-le-mans>

Prendre le tramway direction «Université» et s'arrêter au terminus « Université»

Hôtel Ibis Budget (anciennement Mister Bed)

A partir de 36 € la nuit

Les Poupardières, Rue Héraclite, 72 000 Le Mans.

Tel : +33 (0)2.43.24.11.00 – Fax : (33) (0)2.43.87.07.35

Email : misterbed.lemans@lsfhotels.com / misterbed.lemans@sidhole.com

<http://www.misterbed.fr/> www.simplyhotelsfrance.com

Prendre le tramway direction «Université» et s'arrêter au terminus « Université»

Hôtel Première Classe

A partir de 33€ la nuit (si minimum 3 nuits)

Avenue Olivier Messiaen, ZAC du Ribay, 72 000 Le Mans.

Tel : +33 (0) 892 700 287- Fax : (33) (0)2.43.47.05.10

Réservation / Booking : + 33 (0) 892 688 123

Email : lemans.universite@premiereclasse.fr

<http://www.premiere-classe-le-mans-ouest-universite.fr/fr/index.aspx>

Prendre le tramway direction «Université» et s'arrêter à la station «Campus-Ribay», traverser le rond point, puis dans la zone du Ribay, descendre la rue «Jean Grémillon ». L'hôtel est au bas de la rue, à gauche.

LE BUREAU D'ACCUEIL INTERNATIONAL – SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Bâtiment CieL (Centre de l'International et des Langues)

Le Bureau d'Accueil International (BAI) vous accueille lors de votre arrivée à l'Université du Mans. Le BAI vous aide dans vos démarches administratives et est à l'écoute pour répondre à vos éventuelles questions. Vous devez apporter votre passeport ou carte d'identité, ainsi que tout autre document utile (documents d'assurance, convention d'accueil, carte européenne d'assurance maladie, preuve d'inscription dans votre université d'origine etc.)

Le BAI vous remettra un sac de bienvenue de l'Université du Mans contenant :

- un plan du campus,
- un plan de la ville,
- un guide touristique, etc

Les étudiants bénéficiant d'une bourse régionale ou boursiers de leur gouvernement ou du gouvernement français (BGE/BGF) doivent se présenter au bureau d'accueil international à Mme Servane MARCILLE lors de leur arrivée (premier bureau à droite en entrant dans le bâtiment CieL).

Une réception d'accueil est organisée pour souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux étudiants internationaux.

GÉRER SON ARGENT

➤ Compte en banque

Nous vous conseillons d'ouvrir un compte bancaire en France pour vous permettre de recevoir le versement de vos bourses ou pour toute(s) autre(s) ressource(s), ainsi que de vous affilier à la sécurité sociale et de demander des aides pour le logement si vous êtes éligible. À l'ouverture de votre compte, n'oubliez pas de demander plusieurs exemplaires de votre RIB ou IBAN.

Très important : lorsque vous quitterez la France, vous devrez programmer la fermeture de votre compte bancaire environ deux mois après votre départ. Cela vous laissera notamment le temps de récupérer votre dépôt de garantie.

➤ Épicerie solidaire étudiante

Si vous rencontrez des difficultés financières, n'hésitez pas à contacter l'une des assistantes sociales de l'Université qui pourra faire le point avec vous et éventuellement vous diriger vers l'épicerie sociale de l'Université où les produits sont moins chers. Pour en bénéficier il faut impérativement une rencontre avec une des deux Assistantes Sociales pour avoir le coupon de retraits selon les situations de chacun. Sur rendez-vous auprès du secrétariat du centre de santé 02.43.83.39.20 / servicesocial@univ-lemans.fr

➤ Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Vous pouvez demander **une aide pour financer votre loyer**. Cette demande doit être faite **dès votre entrée** dans le logement **sur le site Internet de la Caisse d'Allocations Familiales** dans la section des étudiants « demande en ligne » : [CAF demande aide au logement en ligne](#)

Le montant de cette aide est calculé en fonction de vos déclarations de ressources et du montant de votre loyer. Vous pourrez faire cette demande si votre séjour est d'une période supérieure à 3 mois et si vous possédez un visa long séjour (nécessaire pour les étudiants hors UE).

Documents nécessaires pour la CAF :

- attestation de logement (fournie par le propriétaire ou l'administration du CROUS si vous êtes logé(e) sur le campus),
- RIB (Relevé d'identité Bancaire),
- acte de naissance traduit officiellement en français.

Vous devez remplir en ligne votre dossier de candidature. La CAF vous demandera d'envoyer des justificatifs, soit par courrier à l'adresse ci-dessous, soit en les téléchargeant sur votre espace personnel.

Caisse d'Allocations familiales de la Sarthe
178 avenue Bollée
72034 LE MANS CEDEX 9

Le BAI pourra vous accompagner dans vos démarches.

À LA RENCONTRE DU MANS ET DE SES HABITANTS

- **Associations étudiantes** (gratuit à 10 euros par an) : <http://www.univ-lemans.fr/fr/campus-moi/ca-bouge/les-associations.html>;

Par exemple :

1. Orchestre universitaire et Chœur de l'Université du Mans (prestations tous les mois ou toutes les semaines)
2. Club de théâtre en français (ATUM) et club de théâtre en anglais (Le petit globe)
3. Association des Etudiants en Histoire (plusieurs activités mensuelles et excursions régulières dans différentes villes et régions françaises) : ahlemans@gmail.com
4. Les Géographes du Maine ([Facebook page](#))
5. Les Arènes de la République (conférences, débats, forums)
6. Club de photographie
7. Les Abobinables : Ciné-club (spectacles réguliers et débats, souvent organisés avec l'Association des Etudiants en Histoire)
8. Handicampus : Association pour les étudiants en situation de handicap (peut être associée au service Relais Handicap)
9. Association des étudiants africains (**Plateforme des Étudiants Africains du Mans (P.E.A.M.)**) : [Contact](#))
10. L'équipe d'étudiants de l'association **ESN Le Mans** (Erasmus Student Network : <https://www.facebook.com/lemansesn/>)

- **Association ESEM 72 (Echange Sarthe Etudiants du Monde)**

L'association a pour but de mettre en relation un(e) étudiant(e) international(e) du Mans (filleul/filleule) et une famille Sarthoise (parrain/marraine). Objectifs : permettre une relation d'échange et d'entraide, découvrir la France et sa culture (rencontres conviviales, repas partagés, tourisme dans la région, sorties culturelles).

Contact : esem.sarthe@gmail.com

Tout au long de votre mobilité à l'Université du Mans:

- **Bénévolat**

Les étudiants internationaux peuvent s'engager dans du bénévolat au Mans, que ce soit des activités humanitaires ou environnementales <https://www.facebook.com/FranceBenevolatSarthe>

<http://sarthe.francebenevolat.org/>

➤ Sorties culturelles

Durant l'année académique, le service des Relations Internationales organise différentes sorties dans des lieux d'intérêts culturels ou historiques.

➤ Système de jumelage : "Alter Ego" et "Tandem linguistique" (gratuits)

Le système de jumelage à l'Université du Mans comporte deux volets : il est conçu pour encourager l'immersion et favoriser l'amitié, mais aussi pour donner aux étudiants l'opportunité d'améliorer leurs compétences linguistiques, non seulement en français mais aussi dans d'autres langues.

- « Alter Ego » ([page Facebook](#)) est un club d'étudiants gratuit et ouvert à tout le monde, qui propose de nombreuses excursions, des rassemblements, des concours artistiques, des repas partagés, des sorties au cinéma ou au théâtre, etc...). Alter Ego se rejoint régulièrement au Centre de l'International et des Langues (CieL) mais aussi au bâtiment EVE et au centre-ville. Alter Ego vous donne également la possibilité de faire des excursions dans le Val de Loire et ses châteaux, le Mont Saint-Michel, Paris, Nantes, etc.



- Le « tandem linguistique » est un programme conçu pour créer des binômes d'étudiants qui souhaitent débiter l'apprentissage d'une langue ou améliorer leurs compétences linguistiques dans les langues parlées par les membres. Il est mis en place sous forme de forum sur la plateforme UMTICE (en ligne). Les étudiants s'y

inscrivent en indiquant la ou les langues qu'ils parlent et qu'ils recherchent, ensuite ils contactent les personnes qui correspondent à ce qu'ils recherchent, afin de créer des « tandem ».

[La vie quotidienne au Mans]

<http://www.univ-lemans.fr/fr/campus-moi/mon-actu.html>

PRATIQUER SON FRANCAIS

L'Université du Mans propose plusieurs formations pour l'apprentissage des langues et, plus particulièrement, du français.

[Lien vers le site de l'Université](#)

➤ Campus rentrée

Le **Campus rentrée** est une formation **gratuite** et non-obligatoire de cours intensifs de français, ayant lieu au début du 1^{er} semestre uniquement et à destination de tous les étudiants internationaux de LMU. Nous recommandons fortement aux étudiants internationaux de participer à cette semaine de cours intensifs de français. (Réservé aux étudiants internationaux en programme d'échange ou de coopération).

Vous recevrez plus d'informations concernant Campus rentrée par mail.



➤ Cours du soir, ateliers de découverte et d'expression

Des cours de langues optionnels et gratuits sont organisés pendant l'année, pour tous les étudiants de l'université. Selon les sessions, différentes langues peuvent être proposées : FLE (français langue étrangère), anglais, espagnol, allemand, coréen, chinois mandarin, portugais, japonais, arabe, russe, etc. Les cours ont généralement lieu chaque semaine, de 18h à 20h.

Pour chaque semestre, selon le contrat d'études des étudiants, 2 ECTS peuvent être crédités pour les cours suivis.

Les étudiants ne peuvent s'inscrire aux cours du soir qu'à partir du moment où ils sont inscrits dans une scolarité de l'Université du Mans.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la Maison des Langues (maisondeslangues@univ-lemans.fr).

➤ La Maison des Langues (ML)

La Maison des Langues vous permet de découvrir ou d'approfondir l'apprentissage d'une langue mais aussi de participer à des animations afin de vous ouvrir aux autres et d'échanger autour de différentes cultures. Le Pôle interculturel organise avec les étudiants français et internationaux volontaires, des animations, des jeux, ou encore des cafés linguistiques, pour sensibiliser les étudiants à la découverte d'autres cultures.

La Maison des Langues est située au premier étage du bâtiment CleL. Elle est ouverte de 09h00 à 18h00 du lundi au jeudi et de 09h00 à 17h00 le vendredi.

C'est un espace en libre-accès où les étudiants peuvent procéder à un auto-apprentissage des langues grâce aux ressources mises à disposition.

Un programme d'apprentissage du français existe également à l'Université du Mans pendant l'été :

➤ Campus International d'été

<http://fle-campus-ete.univ-lemans.fr/fr/index.html>

Aux mois de juin et juillet, 52 heures de cours de français et 47 heures d'ateliers culturels et linguistiques répartis sur 4 semaines. Chaque étudiant bénéficie en plus du Maison des Langues, un centre d'auto-apprentissage qui permet aux étudiants de travailler en semi-autonomie pour perfectionner leurs compétences. Des visites culturelles sont également proposées aux étudiants pendant ces 4 semaines.

Contact Email : ri-summercampus@univ-lemans.fr

LES TRANSPORTS EN COMMUN

Le financement de votre transport de votre pays au Mans est à votre charge.

La SETRAM est la société mancelle qui assure le transport urbain au Mans et aux alentours (Le Mans Métropole).

Carte Moovéa SETRAM étudiants - <http://www.setram.fr/712-Etudiants.html>

LA RESTAURATION SUR LE CAMPUS

Les restaurants universitaires sont ouverts à tous les étudiants. Selon vos envies, le restaurant universitaire vous propose des repas complets ou un ensemble de



formules et plats diversifiés. Le repas coûte environ 3,30€ (tarif 2020/21), avec une carte étudiant LMU (« Izly »).

Pour plus d'informations :

[Restaurants universitaires](#)

LES COMMERCES DE PROXIMITE

Les commerces autour de l'Université sont nombreux : bureau de Poste, pressing, pharmacie, coiffeur, restaurants, banques, etc.

Un magasin *Carrefour Market*, situé en face du terminus de la ligne de tramway « Université » vous permettra de faire vos premières courses (ustensiles de cuisines et nourriture). Voir plan du campus.

FAIRE DU SPORT OU UNE ACTIVITE CULTURELLE

➤ Sport

Une **quarantaine d'activités sportives** sont proposées aux étudiants de l'Université. Ces activités bénéficient de l'encadrement d'enseignants d'éducation physique et sportive. Vous pourrez vous inscrire après votre inscription auprès de votre scolarité.

Les étudiants peuvent recevoir des crédits pour ces activités ou peuvent simplement s'inscrire pour leur propre plaisir et pour la pratique. Ces activités sont gratuites à part l'équitation et le golf qui implique des frais supplémentaires. Vous pouvez choisir l'équitation, l'escrime, la natation, la danse classique ou le modern jazz, le football, le ping-pong, le tennis, le badminton, l'escalade l'ultimate frisbee, le basketball, l'aérobique, la zumba, le handball, le rugby, le yoga, le volley, la boxe, le jonglage, le taek won do, le karaté, l'athlétisme, le golf, la salsa et la danse latine.

Plus d'informations :

Télécharger la liste des sports : [Liste des activités sportives](#)

[Cultural activities and leisure at Le Mans University - Université du Mans](#)

➤ Arts

Les cours sont gratuits. Vous pouvez choisir entre le piano, le saxophone, la guitare, la batterie, le violon, les leçons de dessin et de peinture, la sculpture, le théâtre (débutant et intermédiaire), chansons internationales, le gospel, la chorale, l'orchestre, la musique celtique, le blues et le jazz, l'improvisation et la composition, le big band.

Télécharger la liste des activités : [Liste des activités culturelles](#)



SORTIR AU MANS

➤ À propos de la Sarthe / Le Mans

Pour connaître les noms des musées, parcs et cinémas de la ville et les lieux incontournables à visiter au Mans, n'hésitez pas à consulter le site de l'office du tourisme :

<http://www.sarthe.gouv.fr/la-sarthe-le-film-a4139.html>

[Site officiel le Mans tourisme](#)

[Découvrez la ville du Mans sur le site de l'Université](#)



Au plaisir de vous accueillir au Mans !

Crédits photos : Université du Mans © ad'hoc; Nuit des Chimères une création Skertzò pour la Ville du Mans © Ville du Mans Gilles Moussé.

[Fiche d'informations institutionnelles]

COORDONNEES DES COORDINATEURS PEDAGOGIQUES

Chaque département a son coordinateur pédagogique international qui fournit des informations détaillées au sujet du calendrier, de l'offre de formation, les crédits attribués, le contrat d'études, la certification, le relevé de notes, etc.

Vous trouverez les coordonnées des coordinateurs pédagogiques ci-dessous.

Avant de venir à l'université du Mans, vous devez contacter votre coordinateur pédagogique par mail. Programmez un rendez-vous d'accueil dans les jours qui suivent votre arrivée. Demandez les dates exactes de début et de fin des semestres.



Coordinateur pédagogique de l'UFR

➤ Madame Elisabeth LAMOTHE ✉ elisabeth.lamothe@univ-lemans.fr

Allemand / Etudes européennes double diplôme – Paderborn

➤ Madame Anne BAILLOT ✉ anne.baillot@univ-lemans.fr

Anglais

➤ Madame Maud MICHAUD ✉ maud.michaud@univ-lemans.fr

Espagnol

➤ Monsieur Fernand COPELLO ✉ fernand.copello@univ-lemans.fr

Didactique - Politiques Linguistiques

➤ Monsieur Jean-François BOURDET ✉ Jean-Francois.Bourdet@univ-lemans.fr

Langues Etrangères Appliquées*Anglais*

- Madame Lina DUPLAISIS ✉ lina.duplaisis@univ-lemans.fr

Espagnol

- Madame Cécile MARCHAND ✉ cecile.marchand@univ-lemans.fr

Allemand

- Madame Anne BAILLOT ✉ anne.baillot@univ-lemans.fr

Lettres Modernes

- Madame Sylvie LABARRE ✉ sylvie.labarre@univ-lemans.fr

Histoire

- Monsieur Ghislain BAURY ✉ ghislain.baury@univ-lemans.fr

Géographie

- Madame Elodie SALIN ✉ elodie.salin@univ-lemans.fr

Programmes USA : Farmington (Maine) - Akron (Ohio) – West Chester (Pennsylvanie)

- Madame Elisabeth LAMOTHE ✉ elisabeth.lamothe@univ-lemans.fr

Contact administration

- Madame Aurore BROSSARD-DEZECOT ✉ aurore.brossard-dezecot@univ-lemans.fr



**Faculté des Sciences
& Techniques**

Le Mans Université

Coordinateur pédagogique de l'UFR

- Monsieur Mohamed OUBELLA ✉ Mohamed.Oubella@univ-lemans.fr

Biologie

- Monsieur Yann HARDIVILLIER ✉ yann.hardivillier@univ-lemans.fr
➤ Madame Françoise DENIS ✉ francoise.denis@univ-lemans.fr

Chimie

- Monsieur Jean-François PILARD ✉ jean-francois.pilard@univ-lemans.fr

Informatique

- Monsieur Fethi BOUGARES ✉ fethi.bougares@univ-lemans.fr

Mathématiques

- Monsieur Anis MATOUSSI ✉ anis.matoussi@univ-lemans.fr

Physique

- Monsieur Abdelhadi KASSIBA ✉ abdelhadi.kassiba@univ-lemans.fr

STAPS

- Monsieur Bruno BEAUNE ✉ bruno.beaune@univ-lemans.fr

Acoustique

- Monsieur Gwenaël GABARD ✉ gwenael.gabard@univ-lemans.fr

**Faculté de Droit,
Sciences économiques
& de gestion**

Le Mans Université

Droit

- Madame Hélène RASPAIL ✉ helene.raspail@univ-lemans.fr
Responsable du programme d'échange avec Portland USA (Maine)

Economie et Gestion

- Monsieur Anthony TERRIAU ✉ anthony.terriau@univ-lemans.fr

Contact administration

- Madame Sylvie MALHERBE ✉ ri-ecodroit@univ-lemans.fr

**ENSIM**École d'ingénieurs
Le Mans Université**Coordinateurs pédagogiques**

- Monsieur Pascal PICART ✉ pascal.picart@univ-lemans.fr
➤ Monsieur Madeth MAY ✉ madeth.may@univ-lemans.fr

Contact administration

- Madame Khedija LE BAIL ✉ Khedidja.le_bail@univ-lemans.fr

**IUT Le Mans**Le Mans
Université**Coordinateur RI de l'IUT du Mans (campus du Mans)****(Chimie - GEA - Génie Mécanique - Mesures physiques)**

- Monsieur Pierre LE LOUARN ✉ pierre.le_louarn@univ-lemans.fr



Responsable RI – IUT de Laval (campus de Laval)

➤ Madame Solenne TANGUY

✉ Solenne.Tanguy@univ-lemans.fr

CALENDRIER ACADÉMIQUE 2021-2022

1^{er} SEMESTRE : septembre à décembre	
Campus en fête Laval	à confirmer
Campus en fête Le Mans	à confirmer
VACANCES DE LA TOUSSAINT (1 semaine) fin octobre	
Toussaint (jour férié)	1er novembre
Armistice de 1918 (jour férié)	11 novembre
VACANCES DE NOËL (2 semaines) fin décembre/début janvier	
Noël (jour férié)	25 décembre
Jour de l'an (jour férié)	1er janvier
Période des examens du 1er semestre	décembre/janvier
VACANCES D'HIVER (1 semaine) février	
2nd SEMESTRE : janvier à juin	
Lundi de Pâques (jour férié)	18 avril 2022
VACANCES DE PRINTEMPS (2 semaines) avril	
Fête du Travail (jour férié)	1er mai
Armistice de 1945 (jour férié)	8 mai
Jeudi de l'Ascension (jour férié)	26 mai 2022
Lundi de Pentecôte (jour férié)	06 juin 2022
Période des examens 2e semestre	mai/juin
VACANCES D'ÉTÉ (2 mois) juillet/août	
Fête nationale (jour férié)	14 juillet
Assomption (jour férié)	15 août